



Cumul d'emplois et temps de travail

Par **delphine57**, le **03/01/2009** à **21:17**

Bonsoir,

Je suis actuellement en CDI à 37 h par semaine. Cependant mes revenus ne suffisent pas à subvenir à mes besoins et à ceux de mon foyer.

Je souhaite trouver un emploi à temps partiel afin d'augmenter mes revenus.

En ai - je le droit ? Combien d'heures puis je faire et quel type de contrat est possible ? Suis je obligé d'en informer mon employeur actuel ? Enfin, quel sont les risques si je cumule les emplois en dépassant une durée légale du temps de travail ?

Je vous remercie de bien vouloir m'aider.

Par **Visiteur**, le **04/01/2009** à **07:44**

bonjour,

[fluo]En ai - je le droit ?[/fluo] oui si pas fonctionnaire

[fluo]Combien d'heures puis je faire ?[/fluo] 44 h maximum par semaine et 10 h par jour. (si période sup a 3 mois).. sinon 48 h maximum.

[fluo]quel type de contrat est possible ?[/fluo] tous.. cdi, cdd, intérim

[fluo] Suis je obliger d'en informer mon employeur actuel ?[/fluo]

si clause exclusivité dans votre 1er contrat, vous n'avez pas le droit de travailler ailleurs.

si pas de clause, si même activité vous devez en informer votre employeur.

[fluo]Enfin, quel sont les risques si je cumule les emplois en dépassant une durée légale du temps de travail ? [fluo]

le 2ème employeur ne peut pas vous embaucher pour une durée supérieure à la durée légale...

paradoxe.. si vous êtes entrepreneur et avez une activité salariée .. vous n'êtes pas tenus a la durée légale du travail.....

bon dimanche.....